



VERSION 04/05/2020  
UPDATE 26/05/2020

**COVID-19** FR

**LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRODUCTION DE CONTENU COMMERCIAL**

FR

## LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRODUCTION DE CONTENU COMMERCIAL EN TEMPS DE COVID-19

Avec les lignes directrices ci-dessous, le BCPB (Branded Content Producers Belgium) a créé un aperçu concis pour contrer la propagation du Covid-19 au sein des productions audiovisuelles.

Les lignes directrices du Covid-19 du BCPB sont une synthèse des lignes directrices du guide sectoriel du 26 mai 2020, qui a été élaboré après consultation entre toutes les fédérations professionnelles et associations d'intérêt (y compris le BCPB) et approuvé par le Conseil National de Sécurité. Le guide sectoriel du secteur audiovisuel est publié sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et du fonds social Mediarte: <http://www.mediarte.be>

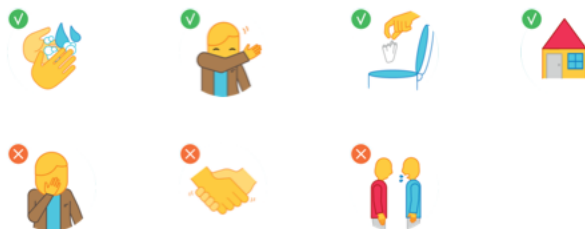
Le guide sectoriel et les lignes directrices du BCPB Covid-19 complètent le guide générique contre la propagation du coronavirus élaboré par le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail: <https://files.mediarte.be/www.mediarte.be/production/attachment/guide-sectoriel-afin-de-lutter-contre-la-propagation-du-covid-19-sur-le-lieu-de-travail-dans-les.pdf>

Avec ces directives, les maisons de production indépendantes veulent prendre leurs responsabilités envers leurs employés, clients (annonceur et agence) et fournisseurs.

### RESPONSABILITE INDIVIDUELLE

Les directives ci-dessous complètent la responsabilité de chaque individu pour éviter la contamination et la propagation par/du Covid-19.

Pour rappel:



### PRE-PRODUCTION

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Tous ceux qui feront partie d'une production (cinématographique) et qui seront présents sur le set (équipe, casting, employé d'agence et / ou client) devront signer une déclaration sur l'honneur indiquant ce qui suit:

- il / elle suivra toujours toutes les mesures imposées par le gouvernement (également dans la sphère privée)
- il / elle n'a eu aucun symptôme de Covid-19 ou été en contact avec des personnes qui ont eu ou ont des symptômes de Covid-19 au cours des 14 derniers jours
- il / elle signalera à la maison de production si il / elle est entré en contact avec une personne infectée et / ou montre des symptômes de contamination après avoir signé cette déclaration sur l'honneur afin qu'un remplacement immédiat puisse être organisé.

#### BUREAU

Le travail à domicile, si possible, reste la norme. Au bureau, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, comme prévues dans le guide générique contre la propagation du coronavirus édité par le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, s'appliquent.

## **CASTING**

Le Directeur de Casting peut organiser le casting par vidéoconférence et / ou par « auto-enregistrement ». Si nécessaire, un recall peut être organisé pour les candidats retenus dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

## **LOCATION SCOUTING / REPERAGE TECHNIQUE**

La recherche de lieu et le repérage technique sont organisés de manière à ce que les mesures concernant la distance sociale et l'hygiène des mains soient respectées. Le port d'un masque est obligatoire. Tous les déplacements professionnels sont autorisés sous réserve de l'application des règles de transport applicables dans le cadre du Covid-19.

## **PRE PPM – PPM**

Il est recommandé de les faire par videoconference.

## **SUR LE SET**

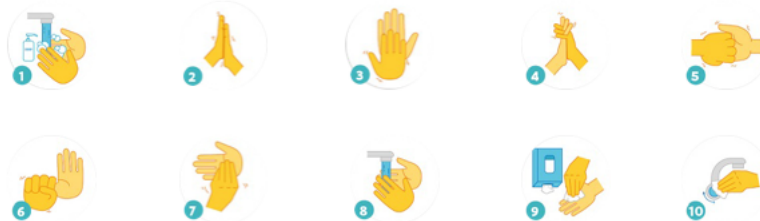
### **MASQUES**

Toute personne ne se trouvant pas devant la caméra portera un masque buccal. Chaque collaborateur prévoira son propre masque buccal. La maison de production fournira un stock de masques de secours.

### **HYGIÈNE DES MAINS**

Une bonne hygiène des mains est l'un des aspects les plus importants pour prévenir la propagation du virus. Par conséquent, la production mettra à disposition en quantités suffisantes le matériel nécessaire pour se laver les mains avec du savon et de l'eau et / ou un gel hydroalcoolique. Chaque collaborateur se munira également d'un gel pour les mains (min 80% d'alcool). Toutes les personnes présentes sur le plateau auront accès aux informations sur la manière de maintenir une bonne hygiène des mains.

Pour rappel:



### **INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE**

La maison de production est responsable du nettoyage régulier des surfaces de contact, elles seront régulièrement désinfectées : cela inclut les poignées de porte, les surfaces, les sanitaires, etc. Tout l'équipement manipulé par plus d'une personne doit être nettoyé après chaque utilisation.

### **VENTILATION**

Dans la mesure du possible, les portes et / ou fenêtres sont laissées ouvertes pour aérer suffisamment les espaces.

### **COVID – 19 MANAGER**

Pour chaque production avec une équipe de plus de 10 personnes, un Covid-19 Manager sera nommé, celui-ci sera responsable du respect de la distanciation sociale et de toutes les règles d'hygiène décrites dans ce document et dans le guide sectoriel.

Pour les équipes de moins de 10 personnes, un membre de l'équipe de production désigné sera responsable du respect de ces directives.

## **CAST**

Les comédiens peuvent être sur le plateau sans masque, à condition que la distance sociale soit respectée. Ils doivent porter des masques buccaux en dehors du set.

Il existe différentes solutions pour les scènes où la distance obligatoire de 1,5 mètre ne peut pas être respectée:

- travailler avec des couples et des personnes vivant ensemble
- un découpage créatif
- toutes sortes de solutions de post-production (comme la superposition de plusieurs plans)
- des prises en utilisant le motion control (pour créer des effets visuels)
- modifications mineures du script
- etc.

## **EQUIPE**

L'installation, le prelight et le tournage sont organisés de telle manière que seul un nombre limité de personnes doivent être présentes à la fois sur le plateau.

## **MATERIEL TECHNIQUE**

Le matériel technique est désinfecté quotidiennement. Les fournisseurs externes doivent désinfecter eux-mêmes leur matériel. Les écouteurs, les équipements audio et les talkies-walkies sont personnels et ne peuvent être échangés.

## **DEPARTEMENT DECO**

Le département artistique suit les règles d'hygiène applicables. Tous les accessoires et éléments de décoration touchés par plus d'une personne doivent être nettoyés entre chaque utilisation.

## **LE STYLISME**

Le styliste s'assure que les vêtements apportés peuvent être portés en toute sécurité. Le styliste portera également des gants tout en travaillant avec les vêtements, en plus du masque buccal obligatoire. Les comédiens s'habillent sur le plateau dans un espace dédié à cet effet sous surveillance et sur les conseils du styliste, bien sûr dans le respect de la distanciation sociale.

## **COIFFURE & MAQUILLAGE**

Le maquillage est réduit au minimum. Le maquilleur / coiffeur peut appliquer lui-même le maquillage / coiffer, à condition que les mesures d'hygiène soient respectées (une bonne hygiène des mains, le port de gants et d'un masque buccal sont indispensables). Tous les accessoires de maquillage et de coiffure fournis ne seront utilisés que par une seule personne. Un kit individuel est fourni pour chaque acteur.

## **CATERING**

La restauration sera organisée de manière à respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale. Les repas et les collations seront emballés individuellement et les boissons seront également livrées dans des bouteilles individuelles. Chacun utilisera ses propres contenants personnalisés de boisson ou bouteilles jetables, pour les boissons chaudes et froides. Nous organisons cela d'une manière respectueuse de l'environnement et demandons à tout le monde sur le plateau une saine coopération.

## **CAR POOLING / TRANSPORT**

Tous les déplacements professionnels sont autorisés sous réserve de l'application des règles de transport applicables dans le cadre du Covid-19. Il est recommandé de conduire seul. S'il n'est pas possible de voyager seul, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale s'appliquent :

- rester à distance
- porter un masque buccal
- prévoir un gel hydroalcoolique pour l'hygiène des mains

## **AGENCE/CLIENT**

Afin de garantir un flux de travail efficace, il est recommandé d'avoir une représentation sur le plateau du client et de l'agence. Cependant, il est conseillé de la limiter au minimum autant que possible. Une solution de visualisation à distance peut être proposée à ceux qui ne peuvent être présents. Il est recommandé d'indiquer pendant la phase de pitch combien de personnes seront présentes sur le plateau.

## POST-PRODUCTION

La collaboration à distance, les visions et les enregistrements à distance sont recommandés pour respecter la distance sociale.

Les cellules de montage et l'équipement doivent être désinfectés quotidiennement.

## L'IMPACT SUR LES SCRIPTS

Il va sans dire que les mesures Covid-19 et ces directives auront un impact sur les scripts.

Par exemple:

- Les scènes avec beaucoup de figuration dans lesquelles la distance sociale ne peut pas être suffisamment maintenue seront actuellement difficiles voire impossibles. Nous pouvons rechercher des solutions en concertation avec l'agence. Il existe de nombreuses possibilités en post-production comme la duplication de foule, filmer avec écran verrouillé, etc.
- Il existe plusieurs solutions pour les scènes où la distance obligatoire de 1,5 mètre ne peut pas être respectée:
  - travailler avec des couples et des personnes vivant ensemble
  - un découpage créatif
  - toutes sortes de solutions de post-production (comme la superposition de plusieurs plans)
  - des prises en utilisant un motion control (pour créer des effets visuels)
  - modifications mineures du script
  - etc.
- Très probablement, il y aura moins de candidats pour un casting des scènes avec des personnes âgées

## IMPACT SUR LE PLANNING (ET HEURES SUPPLEMENTAIRES POSSIBLES)

Nous devons tenir compte du fait que le respect des mesures imposées et de ces lignes directrices prendra plus de temps:

- désinfecter l'ensemble du set
- nombre de personnes restreint sur le plateau pendant le tournage
- communication vidéo à distance
- etc.

## ASSURANCE

Aujourd'hui l'assurance d'une production cinématographique ne couvre pas les pertes et/ou dommages, les coûts engagés directement ou indirectement, en tout et/ou en partie par le virus Covid-19.

Les annulations ou déplacements (reports) des tournages dues au virus Covid-19 ne sont pas couvertes par les compagnies d'assurance et ne peuvent donc pas être la responsabilité de la maison de production indépendante.

Il est important de préciser que les coûts résultants de personnes qui étaient en outre assurées dans l'assurance «No Show / Non Appearance» ne sont pas non plus assurés par les compagnies d'assurance, s'il s'avère que leur absence est le résultat direct ou indirect du virus Covid-19.

Dès que cela changera, nous ne manquerons pas de le communiquer.

\*\*\*

**TAKE CARE & HAVE A SAFE SHOOT**